



Mairie
1 place de la Mairie
51120 Lachy
Tél : 03-26-80-58-97
mairielachy@orange.fr
Heures d'ouverture :
Mardi et jeudi
17h30 – 19h30



**Arrêté N° 2020 10
ANNULE ET REMPLACE**

**DELEGATION
DE LA 2^{ème} ADJOINTE
Madame Marie-Josée MILLET**

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date 08 juillet 2020,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement des services communaux et pour permettre une bonne continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par les adjoints au maire

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Madame Marie-Josée MILLET, 2^{ème} adjointe au maire est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants:

- l'organisation des permanences du secrétariat de mairie pour l'accueil du public
- toutes les attributions relatives à la préparation et à l'organisation des fêtes et cérémonies communales en relation avec la commission d'animation
- toutes les relations nécessaires avec le Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Marnais,
- en l'absence du maire, du 1^{er} et du 3^{ème} adjoints, assurer les permanences de mairie.
- donne procuration afin de retirer et recevoir les courriers remis par la poste

ARTICLE 2 : Le Maire, la Secrétaire de Mairie et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui notifié à l'intéressée et transmis à Madame la Sous-Préfète d'Épernay.

Fait à Lachy, le 10 novembre 2020

Reçu notification le 10 novembre 2020

la 2^{ème} adjointe au maire,

Marie-Josée MILLET

